



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 9 - Ressources budgétaires - Tarifs de location des salles du Kursaal pour 2019 et 2020

Ressources budgétaires

Tarifs de location des salles du Kursaal pour 2019 et 2020

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

Suite aux modifications des tarifs qui ont été appliqués en 2017 et 2018, une continuité est proposée avec l'ajout d'un tarif intermédiaire pour les associations non bisontines et il est proposé que l'ensemble des grilles tarifaires soient harmonisées avec 4 grilles (professionnel hors Besançon, professionnel Bisontin, associatif et associatif Bisontin). Pour permettre au service de finaliser les démarches de réservation, il est proposé d'approuver ces tarifs dès à présent pour une application à compter du 1^{er} janvier 2019. L'ensemble des tarifs sont TTC.

1 - Utilisation standard des salles du Grand Kursaal et du Petit Kursaal : Tarifs horaires (conférence, réunion, projection...)

La tarification horaire comptabilise le temps de montage, d'accueil, de rangement et de démontage.

		PROFESSIONNEL HORS BESANÇON			PROFESSIONNEL LOCAL (sur Besançon)			ASSOCIATIF HORS BESANÇON (amateur et création)			ASSOCIATIF LOCAL (amateur et création)		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Tarifs Horaires	Grand Kursaal	130 €	181 €	183 €	130 €	127 €	128 €	65 €	63 €	64 €	65 €	54 €	55 €
	Petit Kursaal	110 €	150 €	152 €	110 €	105 €	106 €	55 €	53 €	53 €	55 €	45 €	46 €
Tarifs conférence/ projection 1/2 journée	Grand Kursaal	520 €	724 €	732 €	520 €	507 €	512 €		253 €	256 €		217 €	220 €
	Petit Kursaal	440 €	600 €	608 €	440 €	420 €	426 €		210 €	213 €		180 €	182 €

	2018	2019	2020
Cuisine - Forfait (appliqué avec un tarif horaire)	284 €	300 €	300 €

2 - Présentation de spectacles / Forfait déjeuners, diners / Soirée dansante / Thé dansant

		PROFESSIONNEL HORS BESANÇON			PROFESSIONNEL LOCAL (sur Besançon)			ASSOCIATIF HORS BESANÇON (amateur et création) ET ARBRE DE NOEL			ASSOCIATIF LOCAL (amateur et création)		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
GRAND KURSAAL	FORFAIT JOURNEE	2 500 €	2 900 €	2 929 €	2 000 €	2 030 €	2 050 €	700 €	870 €	879 €	700 €	725 €	732 €
	Jour supplémentaire avec le même spectacle	1 250 €	1 450 €	1 464,50 €	1 000 €	1 015 €	1 025 €	350 €	435 €	440 €	350 €	363 €	366 €
PETIT KURSAAL	FORFAIT JOURNEE	1 000 €	1 200 €	1 212 €	800 €	840 €	848 €	400 €	420 €	424 €	400 €	360 €	364 €
	Jour supplémentaire avec le même spectacle	500 €	600 €	606 €	400 €	420 €	424 €	200 €	210 €	212 €	200 €	180 €	182 €

		2018	2019	2020
FORFAIT COMMUN PETIT ET GRAND KURSAAL	Dépassement horaire	100 €	100 €	100 €
	Forfait 3 h brouillard (sécurité incendie renforcée) - la machine à brouillard n'est pas fournie		150 €	158 €
	Brouillard au-delà de 3 h (par heure supplémentaire)		50 €	53 €

3 - Salles Annexes

	PROFESSIONNEL HORS BESANÇON					
	Forfait journée			Forfait 1/2 journée		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
PROUDHON	390 €	452 €	457 €	260 €	301 €	305 €
ORY	350 €	406 €	410 €	230 €	271 €	273 €
RISSET	260 €	302 €	305 €	170 €	201 €	203 €
COLARD	270 €	313 €	316 €	180 €	209 €	211 €
PELLEGRIN	30 €	60 €	61 €	20 €	40 €	41 €
THEVENOT	38 €	76 €	77 €	25 €	51 €	51 €
BIDAULT	45 €	90 €	91 €	30 €	60 €	61 €
FOYER DE LA DANSE	53 €	106 €	107 €	35 €	71 €	71 €

PROFESSIONNEL LOCAL (sur Besançon)						
	Forfait journée			Forfait 1/2 journée		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
PROUDHON	390 €	362 €	366 €	260 €	241 €	244 €
ORY	350 €	325 €	328 €	230 €	217 €	219 €
RISSET	260 €	242 €	244 €	170 €	161 €	163 €
COLARD	270 €	250 €	253 €	180 €	167 €	169 €
PELLEGRIN	30 €	48 €	49 €	20 €	32 €	33 €
THEVENOT	38 €	61 €	62 €	25 €	41 €	41 €
BIDAULT	45 €	72 €	73 €	30 €	48 €	49 €
FOYER DE LA DANSE	53 €	85 €	86 €	35 €	57 €	57 €

ASSOCIATIF HORS BESANÇON ET ARBRE DE NOEL						
	Forfait journée			Forfait 1/2 journée		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
PROUDHON	195 €	181 €	183 €	130 €	121 €	122 €
ORY	175 €	162 €	164 €	115 €	108 €	109 €
RISSET	130 €	121 €	122 €	85 €	81 €	81 €
COLARD	135 €	125 €	126 €	90 €	83 €	84 €
PELLEGRIN	30 €	30 €	30 €	20 €	20 €	20 €
THEVENOT	38 €	38 €	38 €	25 €	25 €	25 €
BIDAULT	45 €	45 €	45 €	30 €	30 €	30 €
FOYER DE LA DANSE	53 €	60 €	65 €	35 €	40 €	43 €

ASSOCIATIF LOCAL						
	Forfait journée			Forfait 1/2 journée		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
PROUDHON	195 €	158 €	160 €	130 €	105 €	107 €
ORY	175 €	142 €	144 €	115 €	95 €	96 €
RISSET	130 €	106 €	107 €	85 €	71 €	71 €
COLARD	135 €	110 €	111 €	90 €	73 €	74 €
PELLEGRIN	30 €	30 €	30 €	20 €	30 €	30 €
THEVENOT	38 €	38 €	38 €	25 €	30 €	30 €
BIDAULT	45 €	45 €	45 €	30 €	30 €	30 €
FOYER DE LA DANSE	53 €	55 €	60 €	35 €	37 €	40 €

4 - Grand Kursaal - Forfait déjeuners/dîners
(ce forfait disparaît et est intégré au forfait Spectacle)

	Tarif hors associatif	Tarif associatif
2018	2 100 €	1 050 €

5 - Colloques, congrès et séminaires

	PROFESSIONNEL HORS BESANÇON			PROFESSIONNEL LOCAL			ASSOCIATIF		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
GRAND KURSAAL	2 500 €	2 900 €	2 929 €	2 000 €	2 030 €	2 050 €	1 000 €	870 €	879 €
PETIT KURSAAL	950 €	1 200 €	1 212 €	760 €	840 €	848 €	380 €	450 €	450 €
PROUDHON	300 €	452 €	457 €	240 €	316 €	320 €	120 €	136 €	137 €
ORY	300 €	406 €	410 €	240 €	284 €	287 €	120 €	122 €	123 €
RISSET	198 €	302 €	305 €	158 €	211 €	214 €	79 €	91 €	92 €
COLARD	198 €	313 €	316 €	158 €	219 €	221 €	79 €	94 €	95 €
PELLEGRIN	30 €	60 €	61 €	24 €	42 €	43 €	12 €	18 €	18 €
THEVENOT	38 €	76 €	77 €	30 €	53 €	54 €	15 €	23 €	23 €
BIDAULT	45 €	90 €	91 €	36 €	63 €	64 €	18 €	27 €	27 €
FOYER DE LA DANSE	53 €	106 €	107 €	42 €	74 €	75 €	21 €	32 €	32 €
KURSAAL	4 612 €	5 905 €	5 965 €	3 688 €	4 132 €	4 176 €	1 844 €	1 863 €	1 876 €

6 - Salles du Kursaal - Participation aux frais de fonctionnement

	2018	2019	2020
GRAND KURSAAL	250 €	250 €	250 €
PETIT KURSAAL	150 €	150 €	150 €
PROUDHON	98 €	50 €	50 €
ORY	88 €	20 €	20 €
RISSET	65 €	20 €	20 €
COLARD	68 €	20 €	20 €
PELLEGRIN	15 €	10 €	10 €
THEVENOT	19 €	10 €	10 €
BIDAULT	23 €	10 €	10 €
FOYER DE LA DANSE	27 €	20 €	20 €

7 - Tarif vaisselle de remplacement

Matériel	prix unit.
Assiettes plates 24,5 cm OPTIMA	2,52 €
Assiettes dessert 19 cm OPTIMA	2,16 €
Verres à pieds 12 cl NAPOLI	1,50 €
Verres à pieds 18 cl NAPOLI	1,56 €
Verres à pieds 24 cl NAPOLI	1,68 €
Flûtes à champagne 15,5 cl NAPOLI	1,32 €
Tasse expresso basse 9 cl cafett	1,80 €
Sous Tasse expresso basse 13 cm cafett	1,44 €
Couteau table Inox MBL Ingres	2,28 €
Couteau dessert Ingres IX 18%	2,16 €
Fourchette table IX 18/0 Ingres	1,68 €

Matériel	prix unit.
Fourchette dessert Ingres IX 18%	1,32 €
Cuillère service Inox 18/0	1,68 €
Cuillère dessert Ingres IX 18%	1,32 €
Cuillère café Inox 18/0	0,24 €
Broc Arc 100 cl	2,52 €
Saladier Verre 26 cm 4,3 L	3,60 €
Plat poisson Inox 60*27 cm	12,60 €
Corbeilles 26,5*18,5 Inox Cannele	6,00 €
Plat à gratin Inox oval 38*25 cm	14,40 €
Grilles gastronome (étuves)	16,80 €
Percolateurs	168,00 €

8 - Salles du Kursaal - Application des tarifs

Tarif professionnel : organisateurs professionnels, titulaires de licences d'entrepreneurs, de spectacles, présentant des spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial,

Tarif professionnel local : Siège social sur Besançon

Tarif associatif : Organismes présentant des spectacles amateurs et organisateurs présentant leurs propres créations et titulaires de licences entrepreneurs de spectacles.

Tarif associatif local : Siège social sur Besançon

Seuls les congrès, colloques et séminaires accueillant des participants de l'aire régionale, nationale ou internationale peuvent bénéficier des tarifs professionnels locaux ou associatifs. Pour en bénéficier, les organisateurs doivent utiliser au minimum deux salles durant une journée. En ce sens, la salle du Grand Kursaal avec la buvette et la cuisine constituent deux salles.

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux syndicats, partis politiques et comité d'entreprises.

Dans des cas très exceptionnels, le forfait minimum, un tarif préférentiel ou un dégrèvement pourront être accordés par le Maire ou l'Adjoint Délégué pour :

- des raisons techniques ou financières indépendantes de l'organisateur dégradant la qualité de la manifestation,
- des manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives ou organisées en direction de personnes en difficulté. A l'issue des manifestations à but caritatif, les organisateurs devront présenter un bilan moral et financier. A défaut de production de ce document le tarif de location «normal» sera appliqué,
- une première utilisation aux associations ayant leur siège social à Besançon,
- des structures établissant un partenariat avec la Ville de Besançon
- dans des cas très exceptionnels, le Maire pourra accorder un forfait minimum ou la gratuité.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces tarifs pour 2019 et 2020.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0